

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

390^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 avril 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-04-076 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2010-04-077 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2010 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal précédent

5. Informations générales

5.1. Statistiques

- 5.1.1 : Consommation électrique
- 5.1.2 : Consommation en eau

Les statistiques de consommation électrique et eau ont été déposées à la table du conseil.

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mars.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2010-04-078 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 280 204,59 \$.

Liste des comptes payés	91 378,45 \$;
Liste des comptes à payer	147 792,63 \$;
Liste des salaires	41 033,51 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de février est de 289 857,48 \$ et pour le mois de mars 622 985,38 \$.

7.3 : États financiers 2009 de la municipalité

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport de vérificateur pour l'année 2009 préparés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, représentant une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec ont été déposés et se lisent comme suit :

<u>Fonds d'administration</u>	
Recettes	2 612 797 \$
Dépenses	<u>2 409 887 \$</u>
Résultat avant conciliation	202 910 \$
Immobilisations	175 036 \$
Remboursement de la dette à long terme	(175 284) \$
Affectations : activité d'investissement	(203 528) \$
Surplus accumulé non affecté	60 000 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	59 134 \$

7.4 : Vérification externe et états financiers

2010-04-079 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, à la firme Samson Bélair Deloitte & Touche et la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, pour la vérification comptable de la municipalité pour les années 2010, 2011 et 2012, suivant les exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 28 avril 2010, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 3 mai 2010.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

7.5 : Suivi de la planification stratégique - délégué de la municipalité

2010-04-080 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de nommer la conseillère Diane Aubut comme suppléante sur le suivi de la planification stratégique en cas d'absence du maire Yvon Lafond.

Adoptée.

8. Urbanisme et zonage

8.1 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2010-283 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2008-261

2010-04-081 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2010-283 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme». Il porte le numéro 2010-283.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme du règlement numéro 2008-261. Il a pour objet de modifier les limites de l'affectation commerciale et résidentielle en bordure de la rue Sainte-Anne et d'intégrer à la zone d'aménagement prioritaire une partie de la zone de réserve située en retrait de la rue Monseigneur Laflèche.

3. L'affectation commerciale et résidentielle

L'article 3.3.11 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout, après le premier alinéa du suivant :

- En 2010, suite à une analyse du potentiel de développement commercial dans le secteur central du village, la municipalité a décidé de revoir sa planification en intégrant dans l'affectation commerciale et résidentielle, les terrains adjacents à la rue Sainte-Anne, au nord du boulevard de Lanaudière.

4. Les zones de réserve

L'article 3.3.12 est modifié par l'ajout après le troisième alinéa du suivant :

- En 2010, la municipalité s'est prévalu du mécanisme d'intégration dans l'affectation résidentielle d'une partie du lot 412 d'une superficie de un hectare, située en retrait de la rue Monseigneur Laflèche. Une superficie équivalente de terrain située sur le lot 410 a, quant à elle, été intégrée à la zone de réserve.

5. Carte des grandes affectations du sol

Les nouvelles limites de l'affectation résidentielle et commerciale ainsi que celles de la zone de réserve sont illustrées sur la carte des grandes affectations du sol numéro 2008-261 annexée au présent règlement.

6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

8.2 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2010-284 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2010-04-082 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2010-284 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-284.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de modifier les limites des zones 139-CR et 140-R ainsi que les usages qui y sont autorisés.

3. Modifications des zones 139-CR et 140-R

La zone 139-CR est agrandie vers le nord par l'insertion des terrains situés de part et d'autre de la rue Sainte-Anne dans la zone 140-R. La zone 140-R est réduite en conséquence. Le plan de zonage 2010-284 illustre les nouvelles limites des zones 139-CR et 140-R.

4. Usages autorisés et normes particulières dans la zone 139-CR

La grille de spécifications de la zone 139-CR est modifiée par l'ajout des usages autorisés suivants :

- Groupe habitation multifamiliale, maximum 6 logements de la classe habitation;
- Groupe vente au détail et service de la classe commerce et service.

Les notes suivantes sont ajoutées à la grille de spécifications de la zone 139-CR.

- Construction en saillie d'un bâtiment principal. Article 7.6
- Milieu riverain. Section 20
- Les dispositions des articles 14.1 à 14.5 relatives aux aires de stationnement ne s'appliquent dans la zone 139-CR.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 139-CR est annexée au présent règlement.

5. Usages autorisés et normes particulières dans la zone 140-R

La grille de spécifications de la zone 140-R est modifiée par le retrait des usages autorisés suivants :

- Groupe habitation multifamiliale, maximum 6 logements de la classe habitation;
- Groupe atelier artisanal de la classe commerce et service.
- Groupe vente au détail et service de la classe commerce et service.

Les normes relatives au bâtiment principal sont remplacées par les suivantes :

- Marge avant minimale : 7 m
- Marge latérale minimale : 2 m
- Somme des marges latérales : 6 m

Les notes suivantes sont retirées de la grille de spécifications de la zone 140-R.

- Construction en saillie d'un bâtiment principal. Article 7.6
- Milieu riverain. Section 20

La nouvelle grille de spécifications de la zone 140-R est annexée au présent règlement.

6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

8.3 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2010-285 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2010-04-083 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2010-285 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-285.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de modifier les limites des zones 153-ZR et 157-R ainsi que les usages qui y sont autorisés.

3. Modifications des zones 153-ZR et 157-R

La zone 153-ZR est agrandie vers le nord par l'insertion des terrains situés dans la zone 157-R. La zone 157-R est déplacée pour inclure une partie des terrains situés dans la zone 153-ZR. Le plan de zonage 2010-285 illustre les nouvelles limites des zones 153-ZR et 157-R.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 157-R est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

8.4 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2010-286 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2010-04-084 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que le premier projet du règlement numéro 2010-286 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-286.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone industrielle 206-1.

3. Usages autorisés dans la zone 206-I

La grille de spécifications de la zone 206-I est modifiée par le remplacement de la note 2 par la suivante :

- Note 2 : L'usage de centre de distribution et station de pompage du gaz naturel (04) ainsi que l'usage tour de télécommunication (06) sont autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 206-I est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

8.5 : Dérogation mineure

Le maire Yvon Lafond informera dans une prochaine circulaire des procédures à suivre pour les demandes de dérogation mineure.

8.6 : Modification du règlement de zonage

Le maire Yvon Lafond informera dans une prochaine circulaire des étapes à suivre pour une modification au règlement de zonage.

8.7 : Comité consultatif d'urbanisme

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-287 modifiant les articles 2.3 et 2.7 du règlement numéro 2008-269 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

9. Aqueduc

9.1 : Approbation du règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable

Le directeur général informe que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable a eu lieu le 24 mars dernier et que trois personnes ont fait la demande d'un scrutin référendaire et que le nombre requis pour qu'il soit tenu un scrutin référendaire était de 169 donc ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

9.2 : Mandat à consultants Mésar inc.

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt concernant les mises aux normes de l'eau potable a été approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que consultants Mésar inc. a fait une proposition de travail pour effectuer la surveillance des travaux de mises aux normes au montant de 102 919,42 \$, taxes incluses;

2010-04-085 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de surveillance des travaux à consultants Mésar inc. suivant la proposition révisée en date du 31 mars 2010;

Lorsque la municipalité aura reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, les Consultants Mésar inc. pourront finaliser les plans et devis dans le but de demander des soumissions publiques.

Adoptée.

9.3 : Nettoyage du puits P-4

2010-04-086 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à R.J. Lévesque & Fils ltée et à Samson & Frères inc. pour le nettoyage du puits P-4;

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 28 avril 2010, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 3 mai 2010.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

10. Voirie et travaux

10.1 : Lignage de rues

2010-04-087 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de demander une soumission par invitation aux entreprises Lignes Plus M.L., Lignco Sigma inc., Gestion Pro-ligne et Lignes Maska pour ligner les chemins Rapide Sud, Montée d'Enseigne, d'Orvilliers, Petit Sainte-Marie et une partie de la rue Sainte-Anne pour environ 25 000 mètres linéaires; les soumissions devront être au mètre linéaire.

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 28 avril 2010, à 10 h 15 et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance régulière du 3 mai 2010.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

10.2 : Demande de soumission pour pavage du Petit Sainte-Marie

2010-04-088 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à Construction & Pavage Portneuf inc.,

Pavage R & R inc. et Construction & Pavage Maskimo ltée pour le pavage d'une partie du chemin Petit Sainte-Marie;

QUE la soumission pour le pavage dudit chemin inclus la préparation;

QUE le pavage soit fait au plus tard le 31 mai 2010.

Chemin	Longueur (mètre)	Largeur (mètre)	Épaisseur (centimètre)
Petit Sainte-Marie	260	5,80	5

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité dans des enveloppes scellées portant l'inscription «Soumission», et seront reçues au plus tard le 28 avril prochain à 10 h 30, au bureau de la municipalité situé à 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Qc) G0X 2J0, pour ensuite être ouvertes au même endroit et à la même heure.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Adoptée.

10.3 : Achat d'équipement

2010-04-089 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à acheter un pilon compacteur de marque Wacker modèle BS60-21 de l'année 2006 au coût de 2 483,25 \$, taxes incluses chez United Rentals; un rapport d'inspection sera demandé pour justifier le bon état de l'appareil.

Adoptée.

10.4 : Contrat entretien éclairage des rues

CONSIDÉRANT que le contrat de Langlois-Électrique-La-Pérade inc. se termine le 30 avril 2010 pour l'entretien d'éclairage des rues;

2010-04-090 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité retienne les services de Langlois-Électrique-La-Pérade inc. pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011 au taux horaire de 80 \$ suivant la proposition faite par l'entrepreneur qui accepte un minimum d'une demi-heure pour une sortie.

Adoptée.

10.5 : Piscine

2010-04-091 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour effectuer les travaux au trottoir entourant les piscines dont une partie sera refaite en ciment, une partie avec de la tourbe et une dernière partie en bois.

Adoptée.

11. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : Sûreté du Québec, dossier Rose Bonbons.

12. Comité d'étude sur l'aréna

12.1 : Rapport préliminaire du comité

Le maire Yvon Lafond informe du travail fait par le comité de l'aréna.

12.2 : Avis d'audience publique pour le vendredi 23 avril 2010

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une audience publique concernant l'étude sur l'aréna, le vendredi 23 avril prochain, à 19 h, dans la salle du centre communautaire Charles-Henri-Lapointe.

13. ADIC

13.1 : Rencontre du conseil d'administration de l'ADIC et le conseil municipal

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant la rencontre avec le conseil d'administration de l'Adic et du conseil municipal.

13.2 : Formation de comité mixte de travail

Le maire Yvon Lafond informe de la formation d'un comité mixte de travail à l'Adic soit : mesdames Gilberte Faucher, Armande Frigon et monsieur Yvon Lafond (schéma d'aménagement) et madame Germaine Leboeuf et monsieur Gérard Juneau (fonctionnement).

13.3 : Fondation rue Principale - mandat à l'ADIC

- 2010-04-092** Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater l'Adic pour préparer un rapport concernant la Fondation rue Principale qui devra être déposé à la municipalité pour acceptation; l'Association de développement industriel et commercial n'aura aucun pouvoir décisionnel sur ce mandat conformément à l'article 82 du Code municipal de la province de Québec.

Adoptée.

13.4 : Accès à la géomatique

- 2010-04-093** Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de demander à la MRC des Chenaux de relier à l'Adic, la géomatique de la municipalité s'il y a possibilité de le faire et de faire parvenir les coûts s'y rattachant.

Adoptée.

14. Hôtel de ville

14.1 : Mise à jour du dossier

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant le projet des bureaux municipaux.

15. Bibliothèque

15.1 : Responsable de la bibliothèque municipale

- 2010-04-094** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de nommer madame Marie-Line Tanguay comme responsable de la bibliothèque municipale Armand-Goulet.

Adoptée.

15.2 : Rapport financier 2009 de la bibliothèque municipale

2010-04-095 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2009 de la Bibliothèque municipale avec des revenus de 7 250,66 \$ et des déboursés de 10 419,99 \$ pour des excédents sur les revenus de 3 169,33 \$.

Adoptée.

16. Loisirs

16.1 : Politique d'embauche

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

16.2 : Politique salariale

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

16.3 : Randonnée Péradienne

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

16.4 : Fête nationale

2010-04-096 Il est proposé et appuyé unanimement d'autoriser madame Annick Boulanger, directrice du service des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2010.

Adoptée.

16.5 : Coopérative jeunesse de service

2010-04-097 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à la demande d'aide financière, pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante au poste d'animation de la Coopérative jeunesse de service dans le cadre du Fonds étudiant II et que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les paramètres du Fonds étudiant II.

Adoptée.

16.6 : Rendez-vous Péradien

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

16.7 : Programmation conjointe des loisirs

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

16.8 : Québec en forme - délégué aux réunions

ATTENDU que le comité de travail nous a fait parvenir plusieurs documents nous permettant d'avoir une meilleure compréhension de Québec en forme dans son ensemble;

ATTENDU que Québec en forme s'inscrit à l'intérieur d'un exercice de mobilisation des partenaires du territoire Vallée de la Batiscan pour l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes âgés de la naissance à 17 ans inclusivement;

ATTENDU que Québec en forme est un levier financier servant à la mise en place de projets viables à long terme;

ATTENDU que le mode organisationnel permet une représentation équitable des 2 MRC et favorise une prise de décision démocratique sur l'ensemble de la démarche;

ATTENDU que la formation et la composition du comité provisoire permettent de réunir les différents secteurs (municipal, scolaire, communautaire, petite enfance) et un certain nombre d'organismes;

ATTENDU que d'ici le 30 octobre, deux assemblées générales des partenaires de la Vallée-de-la-Batiscan se tiendront pour adopter tous les aspects (organisation, diagnostic, défis et enjeux territoriaux, orientations) du projet qui sera présenté à Québec en forme;

ATTENDU que le mode organisationnel permet à chaque association et conseil municipal de s'impliquer selon sa disponibilité et son degré d'intérêt;

ATTENDU qu'il est possible à chaque territoire de MRC d'élaborer un plan d'action spécifique en fonction des besoins priorités tout en y retrouvant certaines actions communes;

À ces causes,

2010-04-098 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la présentation d'un projet à Québec en forme d'ici le 30 octobre 2010.
- Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade est en accord avec la formation, la composition et le mandat du comité provisoire.
- Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade mandate la conseillère Danielle Elliott et madame Annick Boulanger, directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna à représenter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour siéger sur le comité et participer à l'assemblée générale des partenaires.

Adoptée.

16.9 : Congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS)

2010-04-099 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Annick Boulanger à participer à la session de perfectionnement de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives qui aura lieu du 23 au 26 mai prochain à Saint-Adèle; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

17. Demandes diverses

17.1 : Comité EVB de l'école Madeleine-de-Verchères

2010-04-100 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité EVB (école verte Brundtland) de l'école Madeleine-de-

Verchères à planter des petits arbres sur le terrain des loisirs; le directeur général/secrétaire-trésorier rencontrera la responsable de cette activité pour déterminer le nombre d'arbres à planter ainsi que les endroits et les arbres provenant de la pépinière des Grandes-Piles seront transportés par la municipalité.

Adoptée.

17.2 : Centre action bénévole

17.2.1 : Popote roulante

2010-04-101 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de transmettre des remerciements et des félicitations à tous les bénévoles et au Centre action bénévole des Riverains pour leur implication et le bon fonctionnement de la popote roulante sur le territoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade depuis 1982.

Adoptée.

17.2.2 : Semaine de l'action bénévole

2010-04-102 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de verser un montant de 250 \$ comme aide financière pour la réalisation de l'activité qui aura lieu le 24 avril prochain à l'école secondaire Le Tremplin dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole.

Adoptée.

17.3: Club de baseball Saint-Marc-des-Carrières

2010-04-103 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de louer le terrain de baseball au montant de 25 \$ par partie à l'équipe de Saint-Marc-des-Carrières pour la saison 2010 conditionnellement à ce que le grattage et le lignage soient faits par l'équipe; la municipalité fournira le matériel pour le lignage, la coupe de gazon, l'eau courante et la vidange des poubelles.

Adoptée.

17.4 : Tour CIBC Charles-Bruneau

2010-04-104 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter de mettre à la disposition de l'organisation Tour CIBC Charles-Bruneau, la salle du centre communautaire Charles-Henri-Lapointe, le 7 juillet prochain pour l'arrêt lunch des cyclistes en cas de pluie.

Adoptée.

17.5 : Groupe d'élèves de l'école secondaire Le Tremplin

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande d'aide financière.

17.6 : Compostelle québécois

2010-04-105 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'appuyer Compostelle québécois dans leur démarche dans le but de recevoir une commandite de madame la députée Noëlla Champagne pour l'achat de 15 matelas qui serviront de lit lors de leur passage dans les municipalités.

Adoptée.

17.7 : Droit de passage

- 2010-04-106** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'accorder un droit de passage sur le chenal Saint-Ignace puisque la municipalité n'est pas propriétaire dudit chenal et concernant la demande de numéro civique c'est la responsabilité de l'inspecteur en bâtiments.

Adoptée.

17.8 : Utilisation à une fin autre que l'agriculture

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Commission de protection du territoire agricole dans le but d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 513 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Anne-de-la-Pérade dans le but d'installer un bureau pour faire des soins de pieds et de réflexologie;

- 2010-04-107** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville et l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

18. Premiers répondants

18.1 : Démission

- 2010-04-108** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la démission d'un premier répondant suivant la lettre datée du 23 mars 2010 et de lui transmettre des remerciements pour sa disponibilité au service de la population.

Adoptée.

18.2 : Formation

- 2010-04-109** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Jean-Luc Chantal et Steve Hivon-Fortin à suivre la formation pour devenir premiers répondants; les dépenses encourues seront payées par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

18.3 : Recommandation

Les responsables des premiers répondants soient le directeur et le directeur adjoint du service incendie recommandent la formation de deux nouveaux premiers répondants.

19. Divers

Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités, le maire Yvon Lafond divulgue le fait qu'il peut avoir un intérêt pécuniaire particulier sur le sujet 19.1 de l'ordre du jour. En conséquence, il se retire de la table des délibérations. La conseillère Germaine Leboeuf préside ladite séance.

19.1 : Arrosage aérien

Madame Germaine Leboeuf informe que les responsables de la pétition concernant l'arrosage aérien devront formés un comité et par la suite une rencontre sera fixée avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les responsables de l'arrosage aérien et les membres du conseil municipal.

Le maire Yvon Lafond reprend son siège de maire.

19.2 : Service d'inspection par thermographie

- 2010-04-110** Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec de venir faire l'inspection gratuitement par thermographie des bâtisses appartenant à la municipalité dans le but de repérer des risques potentiels et d'interpréter des relevés thermiques et de poser un diagnostic précis des éventuelles défaillances et de conseiller sur les meilleures façons d'y apporter les correctifs nécessaires.

Adoptée.

19.3 : Emplois étudiants

- 2010-04-111** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de faire parvenir une circulaire par la poste pour offrir des emplois étudiants pour l'entretien des espaces verts (coupe de gazon, entretien des fleurs ou autres travaux jugés nécessaires) durant la saison estivale; le comité de sélection sera formé des responsables des ressources humaines.

Adoptée.

19.4 : Publicité

- 2010-04-112** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter de prendre de la publicité dans le Bulletin des Chenaux au montant de 118,52 \$, taxes incluses dans le cahier spécial pour souligner le 35^e anniversaire de l'école secondaire Le Tremplin.

Adoptée.

- 2010-04-113** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à l'offre de publicité dans le cahier spécial du quotidien Le Nouvelliste pour souligner le Mois de l'arbre et des forêts.

Adoptée.

19.5 : Cour des petites créances

- 2010-04-114** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à représenter la municipalité à la Cour du Québec division des Petites créances le 7 mai prochain suite à la réclamation de 4 000 \$ pour un accident survenu dans le chemin Montée d'Enseigne; les dépenses encourues seront payées par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

19.6 : États financiers au 31 décembre 2008 de l'OMH de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2010-04-115 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que les états financiers 2008 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade, préparés par la firme Dessureault, Leblanc, Lefebvre, comptables agréés soient approuvés tels que présentés :

Revenus	<u>130 214</u>
Dépenses :	
Administration	12 064
Conciergerie & Entretien	21 747
Énergie, taxes, assurances et sinistres	54 227
Remplacement, améliorations et modernisation	16 325
Financement /Contrepartie Immobilière SHQ	81 990
Services à la clientèle	6 858
Total dépenses	<u>193 211</u>
Déficit	(62 997)
<u>Contributions</u>	
Société d'habitation du Québec	56 697
Municipalité	6 300

Adoptée.

19.7 : États financiers 2008-2009 et prévisions budgétaires 2009-2010 Club de patinage artistique (CPA) La Pérade

2010-04-116 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2008-2009 du Club de patinage artistique La Pérade avec des revenus de 33 517,64 \$ et des déboursés de 26 284,20 \$ avec un excédent des revenus de 7 233,44 \$.

QUE les prévisions budgétaires 2009-2010 soient acceptées avec des revenus de 30 770 \$ et des déboursés de 26 240 \$ avec un excédent prévu de 4 530 \$.

Adoptée.

19.8 : Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

2010-04-117 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Julie Trépanier, adjointe administrative à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu au Centre des congrès de Québec les 19, 20 et 21 mai prochain; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

20. Autres sujets

21. Période de questions

Une personne pose une question concernant le zonage sur la rue Sainte-Anne.

22. Clôture de la séance

2010-04-118 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 43.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire